

Caviar pour les uns, Pain sec pour les autres !

Pantin, le 14 septembre 2022

Lundi, lors de son entretien avec le ministre de la Justice, l'**UFAP UNSa Justice** a revendiqué, une fois encore, que soit rendue son attractivité à la Fonction Publique dans son ensemble et à l'administration pénitentiaire en particulier. Après l'annonce de l'augmentation de 1000 € par mois de la rémunération des magistrats, il y a une nécessité impérieuse de réviser l'ensemble des grilles indiciaires des différents corps qui œuvrent dans l'ombre au quotidien, tant sur des missions supports que sur des fonctions métiers, pour le service public pénitentiaire.

La loi prévoit, en toute logique, qu'un changement d'échelon entraîne une hausse de salaire. Pourtant, l'**UFAP UNSa Justice** constate que ce n'est pas vraiment toujours le cas....

La preuve en tableaux :

Adjoints administratifs C1		
Échelon	IM	Durée
11 ^e	382	-
10 ^e	372	4 ans
9 ^e	363	3 ans
8 ^e	354	3 ans
7 ^e	352	3 ans
6 ^e	352	1 an
5 ^e	352	1 an
4 ^e	352	1 an
3 ^e	352	1 an
2 ^e	352	1 an
1 ^{er}	352	1 an

Adjoints administratifs C2		
Échelon	IM	Durée
12 ^e	420	-
11 ^e	412	4 ans
10 ^e	404	3 ans
9 ^e	392	3 ans
8 ^e	380	2 ans
7 ^e	370	2 ans
6 ^e	365	1 an
5 ^e	360	1 an
4 ^e	354	1 an
3 ^e	352	1 an
2 ^e	352	1 an
1 ^{er}	352	1 an

Adjoints techniques 2 ^e classe		
Échelon	IM	Durée
10 ^e	442	4 ans
9 ^e	424	3 ans
8 ^e	405	3 ans
7 ^e	385	3 ans
6 ^e	368	3 ans
5 ^e	352	3 ans
4 ^e	352	2 ans
3 ^e	352	2 ans
2 ^e	352	2 ans
1 ^{er}	352	2 ans

Surveillants / Brigadiers		
Échelon	IM	Durée
12 ^e	502	-
11 ^e	484	3 ans
10 ^e	466	3 ans
9 ^e	449	2,5 ans
8 ^e	430	2,5 ans
7 ^e	415	2 ans
6 ^e	401	2 ans
5 ^e	388	2 ans
4 ^e	378	2 ans
3 ^e	362	2 ans
2 ^e	352	1 an
1 ^{er}	352	1 an
stagiaire	352	1 an
élève	352	6 mois

Pas besoin de sortir de Saint-Cyr pour comprendre le néant du dynamisme des déroulements de carrière :

- Pour les adjoints administratifs C2, il faut attendre **3 ans** pour avoir une augmentation de salaire de **2 points d'indice majoré** même si **3 échelons** ont été gravis...
- Pour les surveillants / brigadiers, il faut attendre **3 ans et demi** pour avoir une augmentation de salaire de **10 points d'indice majoré** même si **4 échelons** ont été gravis... Une réforme au rabais, quel gâchis !
- Pour les adjoints techniques de 2^e classe, il faut attendre **11 ans** pour avoir une augmentation de salaire de **16 points d'indice majoré** même si **5 échelons** ont été gravis...
- Pour les adjoints administratifs C1, il faut attendre **9 ans** pour avoir une augmentation de salaire de **2 points d'indice majoré** même si **7 échelons** ont été gravis...

L'**UFAP UNSa Justice** déplore le manque d'ambition de la Place Vendôme dans ses orientations relatives à l'évolution de carrière de ses personnels. Les pieds de grille étant modifié au fil des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires, les agents ne se sentent pas reconnus !

Percevoir le même salaire pendant 3, 9 voire 11 ans n'est non seulement pas attractif mais tout simplement rebutant. La question n'a donc plus à être posée quant au manque de candidatures aux concours de la Fonction Publique. Ce désintérêt est proportionnel au manque d'attractivité de la rémunération !

A l'heure où l'Etat entend se recentrer et jouer la performance dans l'exercice de ses missions régaliennes, l'**UFAP UNSa Justice** revendique, une fois de plus, l'ouverture de discussion sur une révision globale des grilles indiciaires.

CARTON ROUGE POUR LA DAP !

L'**UFAP UNSa Justice** rappelle au Garde de sceaux, garant de la bonne application des Lois de ce pays, que le traitement indiciaire se doit **légalement** de suivre une évolution constante tout au long de la carrière : un avancement d'échelon entraîne une augmentation de salaire ! Il serait temps que cela s'applique à la DAP !

C'est sans doute pour cela que l'on parle d'évolution et non de stagnation de carrière. Dans les cas présents, ce n'est plus du sur place mais de l'apnée : pas étonnant que les personnels soient à bout de souffle ...

Si les métiers de la Fonction Publique évoluent dans leurs missions, contenus et technicité, les grilles indiciaires doivent également suivre le même chemin !

Garantir le pouvoir d'achat et les conditions de vie des personnels pénitentiaires reste une obligation de l'Etat employeur. Les personnels doivent être reconnus à la hauteur de leur professionnalisme et de leur investissement quotidien : sans eux, ni les établissements, ni les services ne sont en mesure de fonctionner. Si cela va sans dire, ça va toujours mieux en le disant !

La balle est aujourd'hui dans le camp du ministre et de la DAP !

L'UFAP UNSA JUSTICE, 35 ANS D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DU TERRAIN !

Le Secrétaire Général
Emmanuel CHAMBAUD